



GROUPE MDS
MDS Conseil

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
(Art L.321-1 s et D.321-1 s du Code du Sport)

Le cabinet MDS Conseil atteste que la **MUTUELLE DES SPORTIFS** a souscrit auprès de la Société **COVEA RISKS**, dont le siège social est sis 19-21 allée de l'Europe – 92616 Clichy Cedex, pour le compte de la:

FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT
Et ses clubs affiliés

ci-après dénommée l'assuré, le contrat d'assurance Responsabilité Civile N° 116 434 943.

Sont garanties les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à la Fédération, ses ligues, comités régionaux et départementaux, ses clubs, associations ou groupements affiliés, ses dirigeants statutaires, les arbitres et officiels, les licenciés à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers à l'occasion de la pratique des activités garanties.

Sont garanties les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile encourue par la Fédération et ses groupements affiliés à raison des dommages matériels et immatériels résultant d'incendie, d'explosion, de l'action de l'eau, y compris ceux accidentellement causés aux locaux, avec leurs installations ou équipements mis temporairement à leur disposition pour les besoins de leurs activités dans les conditions suivantes :

pour une durée inférieure à 30 jours consécutifs avec ou sans contrat de location, dans le cadre d'une convention de mise à disposition par créneaux horaires.

MONTANT DES PRINCIPALES GARANTIES

Tous dommages confondus : 9.146.941 €/sin.

Dont :

Dommages matériels et immatériels consécutifs
y compris R.C. occupation temporaire de locaux..... 1.524.490 €/sin.

Limitations particulières

Intoxications alimentaires..... 762.245 €/sin./an
Faute inexcusable..... 762.245 €/an
R.C. biens mobiliers confiés..... 22.868 €/sinistre
R.C. médicale des praticiens bénévoles..... 762.245 €/an
R.C. atteintes à l'environnement accidentelles..... 152.450 €/an
Dommages immatériels non consécutifs..... 152.450 €/an (franchise 1.525 € par sinistre)

La présente attestation ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

La présente attestation est valable du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013.

Fait à PARIS, le 03 septembre 2012
LA SOCIETE



Siège social : 43, rue Scheffer - 75116 Paris - ☎ 01 58 22 28 00 - 📠 01 58 22 21 16
SASU de Courtage d'Assurances et de Conseil au Capital de 330 144 € - SIRET 434 560 199 00029 - APE 6622Z - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances - N° ORIAS : 07 001 479 (www.orias.fr)